



Compte rendu et Procès-verbal n° 30

Réunion du Comité de Direction : le 15/09/2015

Présidence	<i>Madame Delphine GREVISSE</i>
Secrétaire	<i>Monsieur David DOUSSET</i>
Membres titulaires	<i>Mesdames Krista FINSTAD-MILION, Virginie GREMILLET, Fenneke HOLTHUIS, Joëlle MANGIN, Françoise MOULIN, Bernadette POIRAT, THIERIOT Sandrine ; Messieurs Philippe DIVOUX, Philippe GERMAIN, Jean-Marie HARAUX, Jean-Louis MENTREL.</i>
Membres suppléants	<i>Madame Marie BOURION; Messieurs Julien HERVE, Dominique SCHMITT, Jacques SIMEON.</i>

Le quinze septembre deux mille quinze, à dix-huit heures, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes - 88600 BRUYERES.

- La séance est ouverte à 18h00
- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur David DOUSSET
- Approbation du compte-rendu du 09/06/2015
Le compte rendu est approuvé.

ORDRE DU JOUR

1. *Délibération Régie de recettes / Compte DFT*
2. *Décision modificative : affectations des résultats 2014*
3. *Préparation du budget primitif 2016*
4. *Bilan de la saison et location VTT*
5. *Avancement du dossier : nouveau local Office de Tourisme*
6. *Point sur le Camp'US*
7. *Questions diverses*

1 – Délibération N°1 : Régie de recettes / Compte DFT

La présidente informe les membres du Comité de direction de la difficulté engendrée par l'article 10 de la délibération 03-18/03/2015 portant sur la création d'une régie de recettes et d'avance, fixant le montant de l'encaisse maximum à 600€. Ce montant correspond aux liquidités détenues à l'Office de tourisme en lien avec les ventes de la boutique, ainsi que le montant des recettes déposées sur le compte DFT de l'Office de tourisme (Trésor Public). En période estivale, les dépôts effectués sur le compte DFT varie de 500 à 600 € par semaine.

La présidente propose d'augmenter le montant maximum de l'encaisse.

Ancien : ARTICLE 10 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 600 €.

Nouveau : ARTICLE 10 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1500 €.

Après en avoir délibéré le comité de direction, à l'unanimité : Approuve les modifications apportées au montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver.

2 – Décision modificative : affectations des résultats 2014

Les résultats de l'année 2014 s'élèvent à 8 456,45€

La présidente propose les transferts suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
D 6132 Location immobilière		1 600,00 €		
D623 Publicité, publications et relations publiques		1 000,00 €		
D 6257 Réceptions		1 000,00 €		
D 011 TOTAL : Charges à caractère général		3 600,00 €		
D 641 Rémunération du personnel				
D 645 Charges sécurité social et de prévoyance				
D 012 TOTAL : Charges de personnel				
D 6815 Dotations pour risques et charges d'exploitation		3 954,34 €		
D 068 TOTAL : Dotations aux provisions		3 954,34 €		
R 002 Excédent antérieur reporté				7 554,34 €
R 002 TOTAL : excédent antérieur reporté				7 554,34 €
TOTAL		7 554,34 €		7 554,34 €
INVESTISSEMENT				
D 001 Déficit antérieur reporté investissement		902,11		
D 001 TOTAL solde d'exécution d'inv. Reporté		902,11		
R 1068 Virement de section fonctionnement				902,11
R 1068 TOTAL Virement de la section fonctionnement				902,11
TOTAL		902,11		902,11
TOTAL GENERAL		8 456,45 €		8 456,45 €

Le Comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Accepte de procéder à ces modifications budgétaires

3 – Préparation du budget primitif 2016

La présidente propose de travailler sur le budget primitif 2016 et donne la parole au directeur. Le document de travail est présenté en annexe de ce document.

Les dépenses

Section d'exploitation

Le changement de local, espéré à la fin de l'année 2015, entrainera une augmentation légère des dépenses en eau et électricité. Une augmentation des frais de réception est également à prévoir, en lien avec l'inauguration du nouvel Office de tourisme. La régularisation de la taxe sur les salaires se terminant en 2015, cette ligne budgétaire est révisée à la baisse pour 2016. Enfin l'augmentation de la masse salariale doit être comparée à celle de 2015 augmentée du congé maternité de Bernadette.

Les recettes

Section d'exploitation

La subvention demandée à la Communauté de Communes apparait en légère baisse ; la différence permettra à la CCB2V d'abonder à l'équipement du nouveau local.

Les recettes des ventes de marchandises et de services sont budgétisées à la hausse ainsi que le montant de la taxe de séjour. Le sujet a fait l'objet d'un long débat durant la réunion suite à la proposition du directeur de faire appel au cabinet Nouveau Territoire, spécialisé dans la collecte et la gestion de la taxe de séjour.

4 – Bilan de la saison et location VTT

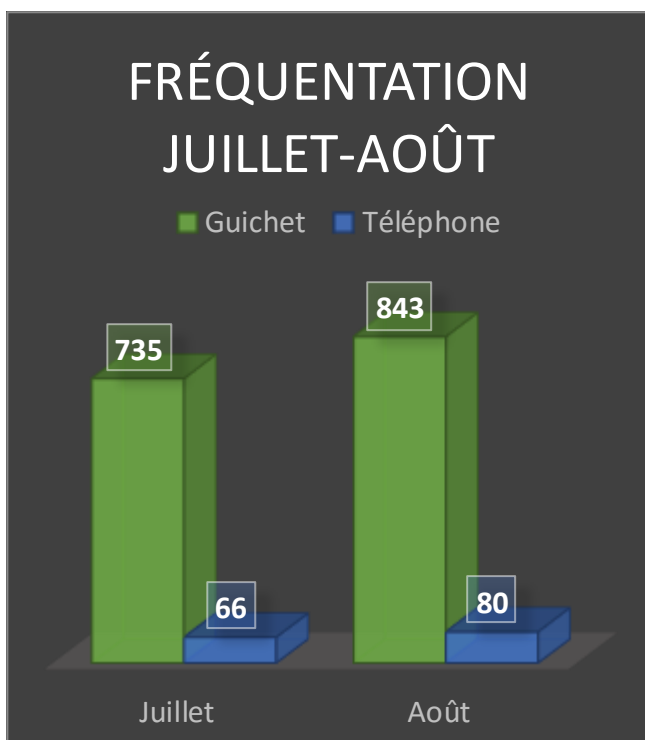
Le bilan estival 2015 pour les mois de juillet et août 2015 est satisfaisant. Les chiffres sont presque identiques à ceux de la saison 2014.

1578 personnes ont poussé la porte de l'Office de tourisme durant ses 2 mois.

525 personnes ont participé aux quelques 40 visites et animations proposées cet été. Les recettes générées par cette activité s'élèvent à 1286 €. A noter cependant la déception quant aux animations VTT qui n'ont rencontré aucun succès. Une nouvelle formule sera proposée pour la saison 2016.

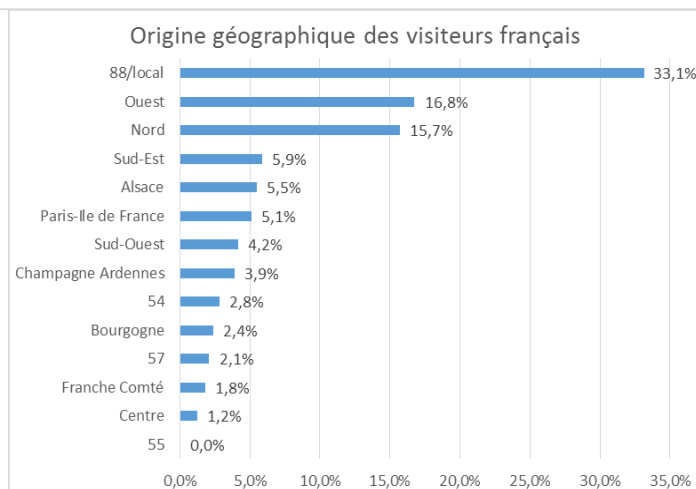
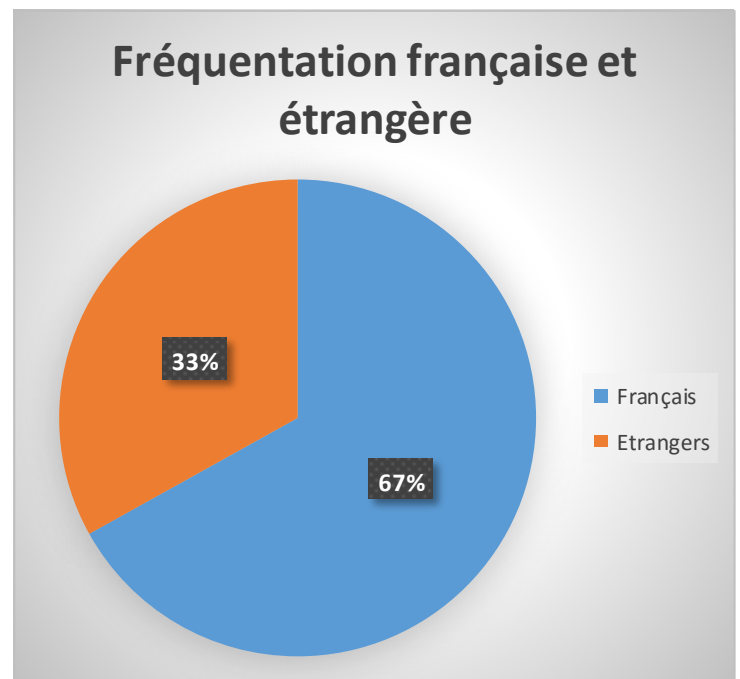
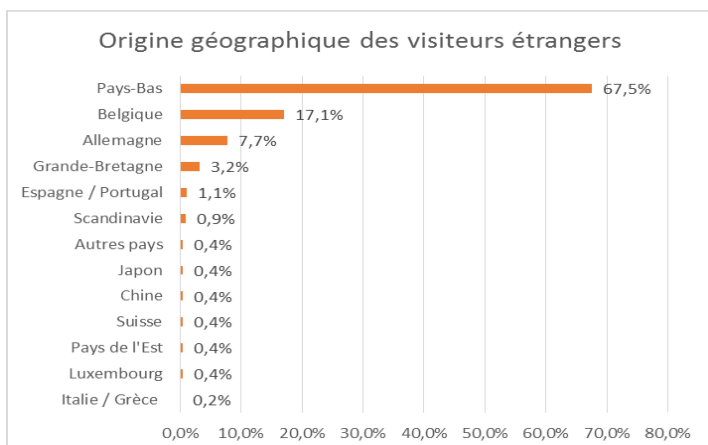
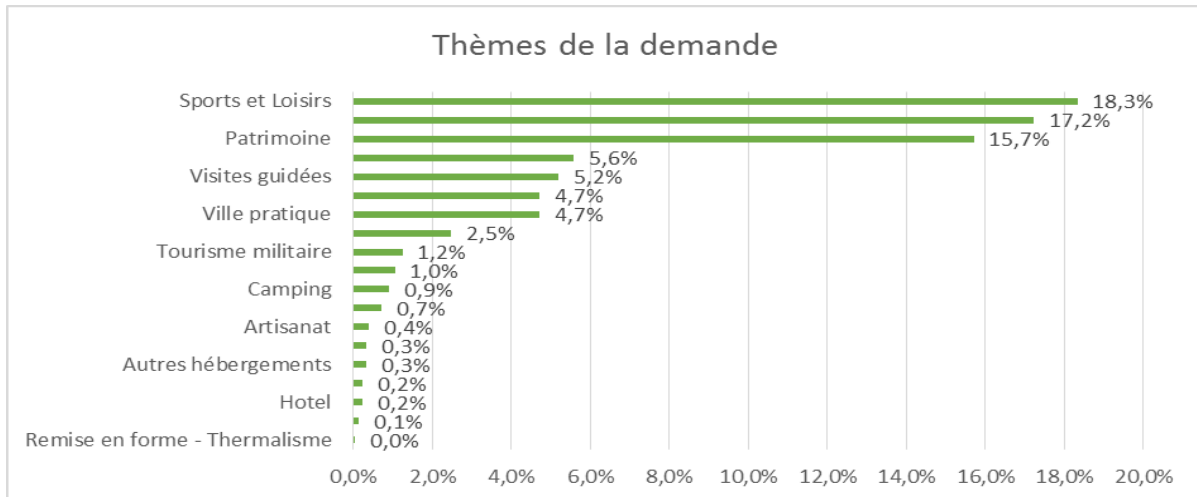
La location VTT a démarrée le 1^{er} juillet avec un parc composé de 10 VTT, 2 sièges bébé et 1 suiveur mono-roue. 24 contrats soit 75 journées ou demi-journées ont été conclus pour une somme de 750€. La moitié des locataires étaient d'origine étrangère, majoritairement néerlandaise. C'est un démarrage très encourageant.

A noter : la location VTT est suspendue le temps des travaux dans le nouvel local OT.



La communication sur visites et animations estivales a été bien relayées par les journaux, chaînes TV et radios. Une vingtaine d'articles sont parus dans les journaux vosgiens en juillet et août. Pour la saison 2016, il est d'ores et déjà envisagé de démarrer les visites de sites industriels durant le mois de juin pour améliorer la fréquence des articles. En effet, un manque de réactivité des médias a été constaté au début du mois de juillet et a entraîné un faible remplissage des visites.

Quelques graphiques détaillant la population touristique de l'été 2015 dans les Vallons des Vosges.



5 – Avancement du dossier : nouveau local OT

Les lots ayant été attribués, les travaux du nouveau local de l'Office de tourisme devraient commencer au mois de septembre. L'enveloppe de 50 000 € votée par la Communauté de Communes Bruyères, Vallons des Vosges a été respectée (voir tableau ci-dessous).

n° de lot	Coût offre (€ HT)
1 - Gros œuvre	12 939,00 €
2 - Menuiserie Ext.	8 512,00 €
3 - Menuiserie Int.	888,00 €
4 - Plâtrerie Fx Plfd	10 196,00 €
5 - Peinture	2 874,30 €
6 - Electricité	6 687,00 €
7 - Chauffage Plomb.	7 810,00 €
Total (€HT)	49 906,30 €

Le Conseil Départemental participe au financement de ces travaux.

6 – Point sur le Camp'US

Voyage en Californie : du 13 au 28 octobre 2015

L'association américaine FFNV (Friends and Families of Nisei Veterans – Les amis et les familles des vétérans Nisei) a invité l'Office de tourisme à présenter le projet Camp'US dans le cadre de la réunion annuelle à Las Vegas, ainsi que lors de visites dans des sites culturels d'envergure en lien avec la communauté japonaise aux Etats-Unis. A cette occasion, des rendez-vous avec les équipes gérant les musées et association ont déjà été fixés. Ils doivent permettre d'aborder les questions de partenariat (logistique, mécénat) et de gestion de sites culturels.

Anaïs CASIN est chargée de représenter l'Office de tourisme lors de ce voyage.

Un site internet pour le projet Camp'US : www.campus-bruyeres.com

Le site du projet Camp'US a été mis en ligne cet été. A ce jour et faute de temps, aucune communication n'a encore été effectuée sur le sujet.

A l'international, la campagne de communication démarrera au mois d'octobre avec le voyage en Californie. En France, elle pourrait intervenir à la fin d'année 2015 avec notamment une conférence de presse.

Vous pouvez dès à présent consulter le site et retourner vos remarques et suggestions à Anaïs CASIN afin d'en améliorer le contenu.



Bernadette VAITANAKI reprendra son poste de conseillère en séjour le 24 octobre 2015. Elle sera de retour de son congé maternité après la naissance d'Asélénia le 19 mai dernier. Le directeur propose d'offrir un cadeau de naissance au bébé au nom de l'Office de tourisme. Le Comité de Direction se prononce en faveur de cet achat.

L'ordre du jour étant épuisé,
La Présidente déclare la séance levée à 20h05.

Le 15 septembre 2015

Le secrétaire de séance
Le Directeur,
David DOUSSET



Pour l'Office de Tourisme –EPIC
La Présidente
Delphine GREVISSE



Annexe : Budget primitif 2016